

Relations Internationales - Coopération Décentralisée - Partenariat avec la Palestine - Subvention à l'Association The Serious Road Trip

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Suite à la mission effectuée en Palestine (Camp d'Aqabat Jab'r) du 4 au 11 décembre 2004, il est prévu la mise en place d'un certain nombre d'actions visant à améliorer la vie des habitants du camp, sur le plan matériel et humain. En liaison avec les responsables du Camp d'Aqabat Jab'r, des propositions ont été faites en ce sens par les participants à la mission et elles ont été validées en réunion de municipalité le 31 janvier 2005.

Parmi ces propositions figure un projet de théâtre de rue destiné à la population et l'animation d'ateliers d'initiation aux arts du cirque pour les enfants. Ce projet est proposé par l'Association The Serious Road Trip qui a déjà mené une action dans le camp d'Aqabat Jab'r en septembre 2004 et a été sollicitée par les responsables de ce camp pour renouveler l'expérience.

Il est proposé de subventionner le projet pour un montant total de 5 000 €, répartis comme suit :

* 4 100 € à l'Association «The Serious Road Trip»

* 900 € à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), établissement public du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

The Serious Road Trip a, en effet, déposé un dossier auprès de la Direction Régionale de Jeunesse et Sports afin de bénéficier d'une bourse dans le cadre de l'opération Défi Jeunes. L'obtention de la bourse est soumise à plusieurs critères, dont celui du parrainage par des structures intéressées par le contenu du projet. Ce parrainage prend la forme d'un engagement financier dont le montant est retourné au parrain si le projet n'est pas sélectionné par le jury.

En raison de l'intérêt du projet présenté par l'association et des contacts qu'elle a déjà noués à Aqabat Jab'r, il est proposé que la Ville de Besançon accorde son parrainage à l'Association The Serious Road Trip pour le projet qu'elle présente dans le cadre de l'opération Défi Jeunes et s'engage à verser la somme de 900 € -soit 30 % du montant du prix accordé- nécessaire à la validation du parrainage.

Suite à l'avis favorable à l'unanimité de la 5^{ème} commission qui s'est réunie le 3 mai 2005, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions selon les modalités indiquées.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur de la façon suivante :

* 4 100 € au chapitre 65.04/6574.3402 CS 400 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.04/6574.5024 CS 400,

* 900 € au chapitre 64.04/65738.3402 CS 400 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.04/6574.5024 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement de ces subventions et les transferts de crédits mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral 7 juin 2005.